

**—POLITIQUE -SUISSE**

Jeudi 4 septembre 2008

**—POLITIQUE MONÉTAIRE -****— Pourquoi la Banque nationale suisse a vendu la moitié de ses réserves d'or**

*Le Conseil fédéral explique pourquoi et comment la BNS s'est séparée de la moitié de son or, qu'il nommait «fortune du peuple».*

**PIERRE PAUCHARD****à Berne**

Le Conseil fédéral a dit souvent que l'or de la Banque nationale représentait «la fortune du peuple». Un conseiller national UDC, l'argovien Luzi Stamm, estime que justement le peuple doit savoir quand, comment et pourquoi la BNS a vendu les bijoux de famille. C'est pourquoi il avait déposé un postulat, demandant au gouvernement d'expliquer les circonstances de ces ventes d'or. Mercredi, le Conseil fédéral a publié un rapport décrivant ces décisions.

Jusqu'au milieu des années 90, la Suisse était le pays au monde qui possédait les plus importantes réserves d'or par habitant. La Banque nationale stockait 2.600 tonnes de métal jaune. Et en 1996 encore, le Conseil fédéral affirmait qu'il n'était pas question de s'en défaire. Pourtant, aujourd'hui, il n'en reste plus que 1.050 tonnes, soit moins de la moitié. Que s'est-il donc passé?

En fait, il y a eu deux périodes de vente d'or. La plus importante, puisqu'il s'agissait de 1.300 tonnes, soit la moitié de «la fortune du peuple», a eu lieu durant la période 2.000-2005. Elle est liée à l'abolition, en 2000, de la parité-or du franc. Le droit monétaire suisse avait maintenu longtemps le système de l'étalon-or: la monnaie n'était qu'un substitut de l'or. Mais, en réalité, le rattachement du franc à l'or était fictif depuis belle lurette. Le métal jaune était devenu un bien ordinaire et le franc le moyen de paiement ayant cours légal en Suisse. Le produit de cette vente a été distribué à raison de deux tiers aux cantons et d'un tiers à la Confédération. Ce tiers-là a été affecté au financement du fonds de compensation de l'AVS.

**Débat émotionnel**

Cette première vente avait été précédée d'un débat très émotionnel. En 1996, la Suisse était violemment critiquée pour son attitude durant la seconde guerre mondiale. Ces attaques poussèrent le Conseil fédéral à proposer la vente de 7 milliards de francs d'or pour créer une fondation de solidarité. Mais le peuple, appelé aux urnes, dit non à cette fondation.

La seconde vente représente 250 tonnes. Elle a commencé en juin 2007 et s'étendra jusqu'en septembre 2009. La cause en est différente. Il s'agit cette fois de rééquilibrer la composition des réserves monétaires de la BNS. Ces dernières années, l'envolée des cours de l'or s'est traduite par un accroissement progressif de la quote-part de l'or au détriment des réserves de devises. Ce rééquilibrage des réserves entre or et devises améliore aussi le profil risque-rendement des actifs de la BNS.

Luzi Stamm regrette que ces ventes ont été effectuées sans que le peuple ou le Parlement n'aient eu leur mot à dire. Mais, en l'occurrence, il s'agit des compétences exclusives de la BNS. Bien sûr, derrière ces questions du conseiller national argovien, il y a une pensée et

une stratégie. Luzi Stamm, tout comme l'UDC, estime que la Banque nationale ne devrait pas vendre son or, mais au contraire accroître ses réserves au vu des événements les plus récents et augmenter son stock en conséquence. C'est son idée: «les stocks d'or devraient aujourd'hui être précieusement conservés comme cagnotte de dernier ressort en cas de crise.»